

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CHATEAU VILLEMAURINE

ARTICLE 1 / Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la boutique du Château Villemaurine auprès des acheteurs professionnels ou particuliers, quel que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent tous les produits vendus par le Château Villemaurine. Les présentes conditions générales de vente sont communiquées sans délai à tout acheteur qui en fait la demande. Conformément à la réglementation en vigueur, Château Villemaurine se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. Château Villemaurine peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente Catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

ARTICLE 2 / Commande & Tarifs

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation express et par écrit de la commande du client, par Château Villemaurine, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'acheteur. Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Château Villemaurine. Ces prix sont nets et HT, départ chai et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge du Client. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par le Château Villemaurine.

ARTICLE 3 / Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la livraison des produits dans les conditions définies et comme indiqué sur la facture remise à l'Acquéreur. Un acompte pourra être demandé à la commande. Le solde du prix sera payable au jour de la livraison. Toutes autres modalités de paiement doivent être expressément convenues entre les parties. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acquéreur au-delà du délai fixé figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux représentant trois fois le taux d'intérêt légal sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Château Villemaurine, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera leur exigibilité immédiate, sans préjudice de toute autre action que le Château Villemaurine serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acquéreur. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Château Villemaurine se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Château Villemaurine se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acquéreur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acquéreur restera acquis au Château Villemaurine à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acquéreur. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acquéreur dès la livraison des produits commandés. L'Acquéreur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit de Château Villemaurine, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, Château Villemaurine serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Château Villemaurine pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, ou sur la facture émise par Château Villemaurine.

ARTICLE 4 / Rabais, remises et ristournes

L'acquéreur pourra bénéficier des rabais, remises et ristournes figurant aux tarifs de Château Villemaurine, en fonction des quantités acquises ou livrées par Château Villemaurine en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

ARTICLE 5 / Livraisons

Les produits acquis par l'Acquéreur seront livrés dans les délais fixés sur le bon de commande correspondant dûment signé et accompagné si nécessaire du montant de l'acompte exigible à cette date. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et Château Villemaurine ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acquéreur en cas de retard de livraison n'excédant pas un délai raisonnable. La responsabilité du Château Villemaurine ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acquéreur ou en cas de force majeure. La livraison sera effectuée au lieu de livraison défini entre les parties, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acquéreur. L'Acquéreur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit par celui-ci, dans un délai de quinze jours à compter de la livraison, les produits délivrés par la société seront réputés conformes en quantité et en qualité à la commande. La délivrance et la remise des produits pourront avoir lieu en tout autre lieu désigné par l'Acquéreur, sous réserve d'un préavis de quinze jours, aux frais exclusifs de l'Acquéreur. De même, en cas de demandes particulières de l'Acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par Château Villemaurine, les coûts liés pourront faire l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. L'Acquéreur disposera d'un délai de quinze jours à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès de Château Villemaurine. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acquéreur. Château Villemaurine remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acquéreur.

ARTICLE 6 / Transfert de propriété – transfert des risques

Le transfert de propriété des produits de Château Villemaurine et le transfert corrélatif des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, à l'Acquéreur sera réalisé dès acceptation du bon de commande par le Château Villemaurine, matérialisant l'accord des parties sur la chose et sur le prix et ce, quelle que soit la date du paiement et la livraison.

ARTICLE 7 / Responsabilité de Château Villemaurine - Garantie

Les produits livrés par Château Villemaurine bénéficient de la garantie légale, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice-caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés en les rendant impropres à l'utilisation. Cette garantie est limitée au remplacement et au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acquéreur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure. Afin de faire valoir ses droits, l'Acquéreur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Château Villemaurine, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trente jours à compter de leur découverte. Château Villemaurine remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre. Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

ARTICLE 8 / Droit applicable - Langue du contrat

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le Droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 9 / Acceptation de l'Acquéreur

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acquéreur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales.